

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN
Le JEUDI 21 OCTOBRE à 19 heures 30,

Le Conseil Municipal de la COMMUNE de SARRIGNE, dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la MAIRIE de SARRIGNE, en session ordinaire, sous la présidence de Sébastien BODUSSEAU, Maire de SARRIGNE.

DATE DE CONVOCATION : 22/09/2021

Nombre de Conseillers Municipaux : 15

PRESENTS : 14

Mesdames et Messieurs : DUPERRAY Guy, ENON Eric, GUILLET Sébastien, PASQUIN Laëtitia, PASSELANDE Jean-Noël, GUICHETEAU Laëlia, DRONIOU Isabelle, SINEAU Lucienne, NEGREL Isabelle, PITON Julien, POUPONNEAU Philippe, ROLAND Roselyne. ONILLON Denise.

Absents excusés et représentés : néant

Absents excusés : Néant

Absents : BEUGNON Thibault

SECRETAIRE DE SEANCE : PASQUIN Laëtitia

Affiché le 26/10/2021

Compte rendu de la réunion du 28 septembre 2021 : pas d'observations

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le maire et Madame PASQUIN rappellent la note d'orientations qui comprend les grands principes qu'ils souhaitent soumettre aux aménageurs retenus pour l'OAP zone mixte de la vallée. Après s'être positionnés sur la solution des boîtes aux lettres et de la collecte des déchets, l'ensemble des Elus confirme ces choix

DELIBERATIONS

2021-10-01 – FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DES CONSEILLERS DELEGUES

Par délibération n° 2020-05-02 en date du 23 mai 2021, le Conseil Municipal avait décidé de fixer les indemnités des conseillers délégués, à compter du 23 mai 2020, par référence au barème fixé par l'article L 2123-23 du CGCT, , pour la strate de population correspondant à celle de la Commune au taux de 2.571 % de l'indice brut terminal de la grille indiciaire de la Fonction Publique.

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Thibault BEUGNON, Conseiller Municipal Délégué a souhaité, pour des raisons personnelles, mettre fin à ses délégations.

Pour lui succéder, deux Elues se partageront ses fonctions. Il est donc logique que celles-ci perçoivent une indemnité.

Après que Mesdames DRONIOU et GUICHETEAU se soient retirées,

Les Membres du Conseil Municipal présents, à l'unanimité,

- DECIDENT de leur attribuer une indemnité des conseillers délégués, à compter du 21 octobre 2021, par référence au barème fixé par l'article L 2123-23 du CGCT, pour la strate de population correspondant à celle de la Commune au taux de 1.2855 % de l'indice brut terminal de la grille indiciaire de la Fonction Publique.

2021-10-02 – Tableau des Effectifs du Personnel – augmentation temps de travail

Lors de sa réunion du 9 juillet 2021, le Conseil Municipal avait délibéré pour modifier le tableau des effectifs, afin d'affiner les plannings et anticiper les éventuelles absences en cours d'année dans les services restauration scolaire et garderie péri-scolaire.

Depuis la rentrée scolaire de septembre, il a été remarqué que les plannings nouvellement mis en place étaient insuffisants pour répondre aux besoins constatés dans l'organisation des services péri-scolaires

C'est pourquoi il est proposé d'augmenter le temps de travail hebdomadaire de deux agents.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE, à compter du 1^{er} novembre 2021 :

1/ De porter à 27,75/35^{ème} la durée hebdomadaire du poste d'adjoint technique Territorial porté à à 27,00/35^{ème} par délibération n°2020-08-02 du 28 Août 2020

2/ De porter à 27,75/35^{ème} la durée hebdomadaire du poste d'adjoint technique Territorial à 27,00/35^{ème} créé par délibération N° 2021-07-01 du 9 juillet 2021,

2021-10-03 – Classement de la voirie communale :

Monsieur le Maire rappelle que le tableau de classement des voies communales avait été remis à jour par délibération du 24 septembre 2019.

Depuis, le lotissement de la rue du Bezain et celui de l'impasse du Buron ont été rétrocedés à la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

DECIDE donc d'INCLURE ces deux lotissements dans le tableau de classement de la voirie communale annexé à la présente délibération.

2021-10-04 – Dénomination d'une nouvelle voie communale :

Monsieur le Maire informe les Elus qu'une nouvelle division parcellaire est en cours dans la rue du Moulin sur la parcelle cadastrée à la section AC sous le n° 62. Il convient donc d'anticiper la dénomination de la future voie qui desservira les futures constructions afin de faciliter les démarches administratives des futurs acquéreurs

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE de dénommer cette nouvelle voie « Impasse des Jonquilles ».

INFORMATIONS

Admission en non-valeur : Avant de délibérer pour une éventuelle admission en non-valeur d'une créance datant de 2020, Monsieur le Maire souhaite contacter les personnes concernées pour tenter une régularisation de la créance.

Bilan comptable : Monsieur ENON commente les résultats financiers mis à jour au 30 septembre 2021. Les Elus sont invités à se réunir en commission afin de préparer le budget 2022.

Déploiement de la fibre : Les représentants d'ORANGE ont été auditionnés par Angers Loire Métropole et le SIEMML le 14 septembre 2021 (à la demande des Elus des 29 communes qui rencontrent des difficultés dans ce déploiement) pour connaître leur planning de développement de la fibre sur le territoire. Actuellement, seulement 55 % des Sarrignéens sont raccordables. Les Elus de Sarrigné sont conscients qu'ils ne disposent d'aucun pouvoir pour faire accélérer le déploiement et déplorent le manque de réactivité d'ORANGE malgré des relances incessantes auprès de leurs services depuis 6 mois.

Rue du Tertre : l'enfouissement des réseaux est réalisé chez les particuliers. Il ne reste plus qu'à réaliser les branchements, ainsi que les travaux de génie civil télécom et la fibre. L'entreprise COLAS doit intervenir à partir du début Novembre et doit terminer avant le 31 décembre si Orange respecte son planning.

Parc de la Mairie : 3 nouvelles tables vont être installées d'ici fin octobre.

Concert « Brassens D'Abord » Les Elus se réjouissent car l'information a très bien été relayée dans les journaux et en librairie. Une deuxième séance est donc programmée le dimanche 24 octobre avec déjà 80 inscriptions supplémentaires.

Questions Diverses :

Monsieur le Maire demande aux Elus de réserver les dates ci-après :

- * la traditionnelle cérémonie est arrêtée au dimanche 16 janvier 2022 à 10 heures ;
- * Repas des Aînés aura lieu le dimanche 30 janvier 2022
- * Elections Présidentielles sont fixées les 10 et 24 avril 2022

DATES A RETENIR

23 et 24/10/2021 : Concert Hommage à G. Brassens

29/10/2021 : Visites élus ALM « Têtes de réseaux Siae-ALDEV (10h)

05/11/2021 : Rencontre SIEMML pour étude panneaux Photovoltaïques

11/11/2021 : Commémoration du 11 novembre à 16 h 30

23/11/2021 : Conseil Municipal à 19h30

La séance est levée à 21 heures 37.